

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1983)

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge

La diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge demeure un des objectifs prioritaires du CICR. En effet, il est apparu trop souvent (les délégués du CICR en font l'expérience dans les situations de conflit) que l'ignorance des règles essentielles du droit international humanitaire, dans les forces armées et les milieux gouvernementaux, conduisait à de graves manquements vis-à-vis des personnes protégées et portait atteinte au bon déroulement de l'action de la Croix-Rouge.

L'activité du CICR en matière de diffusion se fonde essentiellement sur le deuxième «Programme d'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge» qui couvre la période de 1982 à 1985 et qui est conçu autour de quatre objectifs principaux :

- encourager les Etats à adhérer aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, ou à les ratifier;
- analyser les conséquences juridiques et pratiques des dispositions des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève;
- diffuser et faire diffuser le droit international humanitaire auprès des Sociétés nationales, des gouvernements, des forces armées, des universités, des organisations internationales et autres institutions et groupes intéressés;
- intégrer la diffusion des principes et idéaux de la Croix-Rouge dans toutes les activités du mouvement de la Croix-Rouge: auprès des Sociétés nationales, auprès de la jeunesse, auprès du grand public et au niveau des institutions internationales.

Ce programme d'action a été adopté par le Conseil des délégués de 1981, sur proposition du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, une des fonctions de celle-ci étant d'aider le CICR dans la promotion et le développement du droit international humanitaire et de collaborer avec lui dans la diffusion de ce droit auprès des Sociétés nationales.

La mise en œuvre du «programme d'action» en matière de diffusion exige la participation active, dans chaque pays, de la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et des autorités concernées. Il appartient en particulier aux Sociétés nationales de désigner en leur sein un responsable chargé de la diffusion. En outre, des commissions interministé-

rielles devraient être constituées, dans chaque pays, afin d'organiser la diffusion auprès de divers publics, à travers les canaux d'Etat. Mais dans plusieurs pays, les Sociétés nationales ne disposent pas des ressources et du personnel nécessaires à une action de diffusion; il revient alors au CICR, en collaboration avec la Ligue, d'aider ces Sociétés à établir des programmes d'action et à les mettre en œuvre. C'est à cette fin que le CICR a mis progressivement en place un réseau de délégués spécialisés en diffusion: au 31 décembre 1983, de tels délégués avaient été rattachés aux délégations régionales de Lomé, Nairobi, Manille et San José de Costa Rica. En outre, dans des situations de conflit, le CICR est parfois amené à élaborer des programmes de diffusion d'urgence et à renforcer momentanément l'effectif de ses délégations par des spécialistes en la matière (voir la partie «Activités opérationnelles» du présent Rapport). Ce fut notamment le cas, en 1983, au Salvador, au Liban et au Pakistan (Peshawar).

Dans le domaine de la diffusion et de l'enseignement du droit international humanitaire, le CICR a aussi collaboré avec divers organismes en dehors du mouvement de la Croix-Rouge, soit principalement avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo et avec l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg, ainsi qu'avec la Commission du droit international des Nations Unies et l'Institut interaméricain des droits de l'homme.

Par ailleurs, s'intéressant aux techniques de la communication, le CICR est resté en relation avec l'Institut international de la communication de Montréal et avec le Centre d'étude des sciences et techniques de l'information de l'Université de Dakar. Il a participé à des rencontres organisées par ces organismes.

DIFFUSION AUPRÈS DES FORCES ARMÉES

Comme par le passé, le CICR a organisé et/ou participé à des cours et séminaires sur le droit international humanitaire aux fins d'en promouvoir la diffusion et l'enseignement auprès des forces armées. De plus, face aux sollicitations toujours plus nombreuses tant des milieux militaires que de ses propres délégations, le CICR a été amené à engager, en 1983, un second délégué auprès des forces armées, pour remplir cette tâche considérée, sur le plan de la diffusion, comme prioritaire.

En outre, les délégués du CICR en poste dans divers pays, plus spécialement ceux chargés de la diffusion du droit international humanitaire, ont contribué à cet effort en établissant des contacts réguliers avec les représentants des forces armées, pour l'organisation de conférences et la mise en place de programmes d'enseignement. C'est ainsi qu'en 1983, des exposés ont été présentés par les délégués du CICR aux forces armées de divers pays en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient (voir la partie «Activités opérationnelles» du présent Rapport).

Cours et séminaires

Organisés par l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, les 13^e et 14^e cours internationaux de droit de la guerre ont eu lieu, respectivement, à Florence, en septembre, et à San Remo (Italie), en octobre. Le 13^e cours, donné en langue italienne, a réuni une quarantaine de participants principalement des officiers italiens, mais aussi deux officiers espagnols ainsi que des représentantes du corps des infirmières volontaires de la Croix-Rouge italienne. Ont participé au 14^e cours, en langue anglaise, 37 officiers venant d'Afrique du Sud, de la République fédérale d'Allemagne, d'Australie, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Égypte, des États-Unis, de Finlande, de Grande-Bretagne, d'Iran, du Nigeria, de Norvège, des Pays-Bas, de Suède, de Suisse, de Turquie et de Zambie.

Ces cours de deux semaines, qui allient la théorie à la pratique, sont destinés à des commandants de troupes des armées de terre, de mer et de l'air, à des officiers brevetés d'état-major expérimentés et à des officiers chargés de l'enseignement du droit de la guerre; les participants se familiarisent d'abord avec les Conventions de La Haye et de Genève, ainsi qu'avec les Protocoles additionnels de 1977, puis passent à l'étude pratique des règles à observer dans la conduite des opérations militaires et de l'attitude à adopter vis-à-vis des victimes civiles ou militaires. Ces cours sont traditionnellement placés sous la direction de M. de Mulinen, délégué du CICR auprès des forces armées.

C'est en 1983 que M. de Mulinen a, pour la première fois, assumé la direction des séminaires sur le droit de la guerre pour officiers supérieurs des services de santé des forces armées, organisés par le Comité international de médecine et de pharmacie militaires. Ces séminaires sont conçus sur le modèle des cours de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (voir ci-dessus), mais l'accent est mis sur les problèmes qui intéressent plus particulièrement les services de santé. Le troisième séminaire de ce genre (les précédents avaient eu lieu en 1979 et en 1980) s'est déroulé à l'Institut Henry-Dunant, à Genève, du 15 au 24 novembre; il a réuni 19 officiers de 11 pays (République fédérale d'Allemagne, États-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irak, Italie, Pays-Bas, Suisse, Taïwan et Thaïlande). Le médecin-chef du CICR a également pris part à ce séminaire.

Au Liban, ce même délégué auprès des forces armées a dirigé un cours d'enseignement du droit de la guerre, du 25 juillet au 5 août, auquel ont participé 647 officiers. Ce cours, centré sur les besoins aux échelons inférieurs, a porté sur le commandement et le comportement au combat.

Du 13 au 15 décembre, s'est tenu, à Djakarta, le premier séminaire de droit international humanitaire pour les forces armées des pays membres de l'ASEAN; il a été organisé par les autorités indonésiennes, avec l'appui du CICR, et il a réuni une vingtaine de participants, membres des forces armées d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande. Le second délégué du CICR auprès des forces armées a présenté un exposé sur l'enseignement du droit

international humanitaire (nécessité de cet enseignement, public visé et méthodes d'enseignement).

Le CICR a encore pris part à deux autres cours:

- comme par le passé, au 10^e cours international de perfectionnement pour jeunes médecins militaires, qui a été organisé à Lahti (Finlande), au mois d'août, par le Comité international de médecine et de pharmacie militaires, et qui a réuni 85 participants venus de 23 pays; le représentant du CICR a fait une présentation générale des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, suivie d'une présentation des dispositions de ces textes qui intéressent le corps médical;
- au 4^e séminaire africain de droit international humanitaire de Yaoundé (voir le chapitre consacré à l'Institut Henry-Dunant); le CICR s'est chargé d'un exposé sur l'enseignement pratique du droit de la guerre.

Enfin, des exposés sur le droit de la guerre ont été présentés et des exercices pratiques organisés dans plusieurs casernes de Suisse.

Missions

Les délégués auprès des forces armées se sont entretenus avec des responsables gouvernementaux, des juristes, des militaires, de l'enseignement du droit de la guerre, de l'élaboration du «Manuel sur le droit de la guerre» que prépare le CICR et de problèmes spécifiques d'application de ce droit. Ces entretiens ont, le plus souvent, eu lieu en marge des cours et séminaires auxquels ils participaient, mais d'autres déplacements ont été effectués à Helsinki, à Oslo, à Stockholm, à Londres et à Koblenz (République fédérale d'Allemagne) où l'École supérieure de guerre des forces armées (Führungsakademie der Bundeswehr) offre désormais, aux élèves du cours d'état-major général et d'état-major de l'amirauté, la possibilité de suivre un séminaire sur le droit de la guerre.

Matériel didactique

En 1983, une nouvelle série de sept affiches ont été imprimées; elles illustrent les règles essentielles que tout soldat doit observer lorsqu'il se trouve face à des personnes ne participant pas ou plus aux combats.

DIFFUSION AUPRÈS DES SOCIÉTÉS NATIONALES

L'effort du CICR dans le domaine de la diffusion auprès des Sociétés nationales vise non seulement à faire connaître le droit international humanitaire dans ce milieu, mais aussi à rendre ces Sociétés aptes à devenir, à leur tour, des agents de diffusion auprès de leurs branches locales et d'autres milieux,

notamment auprès du grand public. Le CICR a organisé et/ou participé à des séminaires de Sociétés nationales sur le droit international humanitaire et il a effectué des missions auprès de plusieurs d'entre elles.

Cours et séminaires

Le CICR et la Ligue ont animé un séminaire sur la diffusion et le développement, à Carthagène (Colombie), en mars, à l'intention des Sociétés nationales en formation des Caraïbes (voir le chapitre consacré à la Commission conjointe Ligue-CICR pour les statuts des Sociétés nationales).

Le CICR a envoyé des représentants aux séminaires et rencontres que les Sociétés nationales suivantes ont organisés pour promouvoir la connaissance du droit international humanitaire:

- à deux séminaires organisés par la Croix-Rouge de Nouvelle-Zélande: l'un s'est tenu à Auckland, le 3 février, et s'est adressé principalement aux membres actifs et aux volontaires de la Croix-Rouge néo-zélandaise; l'autre a eu lieu à Wellington, le 4 février, avec la participation active de l'Université Victoria, et il a réuni de hauts fonctionnaires des ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Éducation, des professeurs d'université et des étudiants, soit une trentaine de participants. Le séminaire de Wellington avait deux buts: améliorer la connaissance du droit international humanitaire et promouvoir la diffusion et l'enseignement de ce droit.
- au séminaire sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme, organisé par le «Golden Gate Chapter» de la Croix-Rouge américaine, à San Francisco, le 22 février. M. Rudolf Jäckli, membre du Comité, a dirigé la délégation du CICR à ce séminaire destiné aux membres de la Société nationale.
- à la journée de la Croix-Rouge belge consacrée à la diffusion du droit international humanitaire et à un colloque sur l'enfant et la guerre (fin février-début mars);
- au troisième cours de formation, intitulé «Principles and Law» et organisé par la Croix-Rouge britannique, à Londres, du 23 au 25 septembre, à l'intention de ses propres membres. Une trentaine de participants ont suivi ce cours dont le but est de former des personnes qui soient ensuite à même de faire mieux connaître le droit humanitaire, les principes fondamentaux et l'action de la Croix-Rouge dans les diverses sections locales de la Société nationale, voire à d'autres publics. Le cours porte sur le droit international et les Conventions de Genève, sur les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, sur le rôle de la Croix-Rouge en temps de conflit armé, sur le développement du droit international humanitaire et sur les droits de l'homme; il est suivi d'exercices pratiques.

Enfin, les délégués du CICR, en place dans différents pays, ont participé à plusieurs séminaires de diffusion du droit international humanitaire, organisés par des Sociétés nationales pour leurs sections locales et pour des publics locaux.

Missions

Au mois de mai, le chef du département de l'Information a effectué une mission dans quatre pays d'Asie: Inde, Philippines, Thaïlande et Pakistan. Cette mission a permis de faire le point, avec les délégations du CICR dans ces pays, sur les différentes réalisations en matière de diffusion du droit international humanitaire et d'information sur l'action de la Croix-Rouge; elle avait aussi pour objectif l'évaluation des besoins et des possibilités d'action concernant la diffusion auprès des Sociétés nationales, des forces armées et d'autres publics, tant dans les quatre pays susmentionnés que dans ceux qui sont couverts par les délégations régionales de New Delhi et de Manille.

En juillet, une mission a été faite en Amérique latine, soit au Honduras, au Nicaragua, au Salvador, au Costa Rica, en Bolivie et au Pérou pour évaluer les programmes de diffusion en cours et, dans les pays où aucune action d'information-diffusion n'a encore commencé, de promouvoir la réalisation de tels programmes avec les Sociétés nationales concernées.

Matériel didactique

Un «Guide pratique à l'usage des Sociétés nationales sur les méthodes de diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge» est sorti de presse en 1983, en versions anglaise, française et espagnole. C'est une réalisation de l'Institut Henry-Dunant qui a travaillé en étroite collaboration avec le CICR et la Ligue.

DIFFUSION AUPRÈS DES MILIEUX GOUVERNEMENTAUX

Les délégués du CICR ont maintenu un dialogue continu avec leurs interlocuteurs gouvernementaux sur la question du droit international humanitaire et de sa diffusion.

De hauts fonctionnaires de ministères ont, en outre, pris part au séminaire de Wellington organisé par la Croix-Rouge de Nouvelle-Zélande (voir ci-dessus) et au séminaire de Canberra mis sur pied par l'Université d'Australie (voir le chapitre suivant).

DIFFUSION AUPRÈS DES UNIVERSITÉS

Séminaires

Le CICR a appuyé l'organisation de cinq séminaires de droit international humanitaire dans les milieux universitaires et y a envoyé des conférenciers. Il s'est agi, en 1983, des séminaires suivants:

— *Le premier séminaire régional de droit international humanitaire, à Canberra (Australie), du 6 au 12 février.*— Organisé

par l'Université nationale d'Australie et par l'Institut Henry-Dunant, en collaboration avec la Croix-Rouge australienne et le CICR, ce séminaire était destiné à des professeurs d'université et à de hauts fonctionnaires civils ou militaires d'Asie et d'Océanie. Il a réuni une soixantaine de participants, venus principalement des milieux académiques et représentant 14 pays (Australie, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour et Thaïlande); la délégation du CICR était conduite par M. Rudolf Jäckli, membre du Comité. Ce séminaire s'est inscrit dans le sillage de celui que le CICR et le Croissant-Rouge de Malaisie avaient organisé à Kuala Lumpur en 1978 pour promouvoir la connaissance du droit international humanitaire. Le séminaire de Canberra a été placé sous le thème général de la protection de l'être humain pendant les conflits armés. Des exposés, suivis de débats, ont porté sur les Protocoles additionnels, les limitations des méthodes et moyens de combat, les systèmes de contrôle et d'application du droit international humanitaire, la diffusion de ce droit; deux jours du séminaire ont également été consacrés à une comparaison entre les traditions asiatiques et les exigences du droit international humanitaire concernant la protection des victimes des conflits armés.

— *Le séminaire sur le droit international humanitaire et les conflits armés, à Honolulu, du 16 au 19 février.*— C'est également M. Rudolf Jäckli qui a conduit la délégation du CICR à ce séminaire organisé par la Société américaine de droit international, avec le concours de la Croix-Rouge américaine et du CICR. Le séminaire s'est adressé à des professeurs d'université, à des spécialistes en droit international public, à des militaires, à des étudiants, aux membres de la Croix-Rouge américaine et d'autres sociétés. Il a notamment porté sur les Protocoles additionnels et sur les problèmes d'application qu'entraîne la ratification des Conventions et des Protocoles, notamment le devoir de diffuser ces textes dans divers milieux et la mise en œuvre des Conventions et des Protocoles par les forces armées en cas de conflit.

— *Le séminaire sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme dans les conflits armés non internationaux, à Washington, les 12 et 13 avril.*— Ainsi qu'ils l'avaient fait en 1982, le «Washington College of Law» de l'Université américaine et la Croix-Rouge américaine ont organisé un nouveau séminaire pour des enseignants universitaires, des juristes et des étudiants en droit avancés, soit pour une quarantaine de participants.

— *Le séminaire de droit international humanitaire, à Varsovie, du 21 au 23 avril.*— Destiné aux jeunes professeurs, aux assistants et aux chargés de recherches (spécialistes en droit international public), le séminaire de Varsovie, organisé par la Croix-Rouge polonaise avec l'appui du CICR, visait à intéresser les participants au droit international humanitaire afin qu'ils l'enseignent à leur tour. Les participants venaient d'universités et de hautes écoles polonaises, de l'Institut de droit de l'Académie polonaise des Sciences et de l'Institut

polonais des Affaires internationales; un groupe d'officiers de l'Académie militaire a également suivi une partie du séminaire. Celui-ci a été consacré aux problèmes actuels du droit international humanitaire (les conflits armés contemporains et le droit humanitaire, la notion de combattant dans le Protocole I, la protection des prisonniers de guerre), à une introduction à l'enseignement de ce droit et à une présentation des activités du CICR.

— *Un séminaire sur l'enseignement et la diffusion du droit international humanitaire en Afrique orientale, centrale et australe, à Naivasha (Kenya), du 26 septembre au 1^{er} octobre.*— La faculté de droit de l'université de Nairobi a organisé ce séminaire avec l'appui du CICR. Un groupe d'enseignants en droit international public de différentes universités d'Afrique orientale s'est chargé de la préparation de la partie académique. Celle-ci a réuni une vingtaine de participants, dont quinze enseignants universitaires de différents pays africains (Kenya, Lesotho, Madagascar, Ouganda, Somalie, Soudan, Tanzanie et Zambie), pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances en droit humanitaire et pour rechercher les moyens les plus efficaces de promouvoir l'enseignement de ce droit. La réunion a estimé, en conclusion, que l'enseignement du droit international humanitaire devait être inclus dans le cadre des cours généraux de droit international public et elle a invité les facultés de droit à agir dans ce sens; elle a aussi préconisé que, pour le niveau supérieur, des séminaires, portant à la fois sur les droits de l'homme et sur le droit international humanitaire, soient organisés.

Par ailleurs, le CICR a contribué au programme de diffusion de la Croix-Rouge de Belgique dans les milieux universitaires. Comme il l'avait fait précédemment, un juriste du CICR a présenté des exposés devant les facultés de Droit, des Sciences politiques et des Sciences diplomatiques de l'Université de Louvain et devant la faculté de Droit de l'Université libre de Bruxelles, du 25 février au 6 mars.

Enfin, le CICR est étroitement associé à l'enseignement du droit international humanitaire à l'Université de Genève qui a repris au semestre d'été 1983.

Stages d'universitaires

Comme il l'avait fait l'an dernier, le CICR a accueilli plusieurs enseignants universitaires pour un stage à son siège. Il s'agit de personnes désireuses de se perfectionner en droit international humanitaire et susceptibles d'enseigner ce droit dans leur université.

En outre, dans le sillage de la mission qu'avait effectuée M^{me} Bindschedler-Robert, membre du Comité, en Union soviétique, en 1981 (présentation de conférences sur le droit international humanitaire dans les universités de Moscou, de Kiev et de Leningrad), quatre étudiants de l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice Lumumba (Moscou) ont effectué un stage de trois semaines au siège du CICR. Ces étudiants, de nationalité tchadienne, libanaise, malienne et yéménite, préparent des thèses de doctorat en droit international humanitaire.

DIFFUSION AUPRÈS DES ÉCOLES ET DE LA JEUNESSE

Séminaires

Des représentants du CICR et de la Ligue ont participé au séminaire sur l'éducation des jeunes à la paix, que le Service de la Croix-Rouge de la Jeunesse (Communauté francophone de Belgique) a organisé, près de Bruxelles, en septembre, et qui a aussi réuni des représentants des sections de la Jeunesse (des enseignants pour la plupart) d'autres Sociétés nationales (Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas et Suède). L'objet de ce séminaire était de discuter du rôle et des possibilités d'action de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans le domaine de l'éducation des jeunes à la paix. Il a permis aux participants d'échanger leurs expériences et de débattre les diverses méthodes didactiques qu'ils utilisent. Pour sa part, le CICR a mis l'accent sur le droit international humanitaire et sur la nécessité de le diffuser largement, soulignant la contribution que ce droit peut apporter à la paix.

Comme il l'avait fait l'année précédente, le CICR a présenté un exposé sur la diffusion du droit international humanitaire dans le cadre du deuxième séminaire de la Croix-Rouge norvégienne, destiné à des enseignants du degré secondaire. Ce séminaire, intitulé « Humanitarian aid in war and disasters », a eu lieu à Oslo, du 9 au 11 décembre, et a réuni 19 enseignants en sciences humaines et sociales. Le but de ces séminaires, qui s'inscrivent dans le programme de diffusion de la Croix-Rouge norvégienne, est de donner aux participants une information de base sur le droit international humanitaire et sur l'action de la Croix-Rouge et de les inciter à insérer cette matière dans leur enseignement.

Matériel didactique

La Croix-Rouge des Philippines et la délégation du CICR à Manille ont produit conjointement une bande dessinée, en anglais, à l'intention des jeunes de ce pays, expliquant l'action de la Croix-Rouge (nationale et internationale) et les principes qui la guident.

DIFFUSION AUPRÈS DES MILIEUX MÉDICAUX

Au mois de juin, la Croix-Rouge française a mis sur pied un cycle de formation relatif à la diffusion et destiné à l'ensemble de son personnel médical. Un représentant du CICR a participé à la première phase de ce cycle, organisé à l'intention du personnel de l'hôpital Henry-Dunant, l'un des trois hôpitaux que gère cette Société nationale dans la région parisienne; il a présenté l'action de la Croix-Rouge et les principes qui la guident.

PUBLICATIONS

En 1983, le CICR a publié les ouvrages suivants:

- *Rapport d'activité 1982* (français, anglais, espagnol, allemand et arabe).
- *Le CICR en 1982: des actions, des chiffres* (français, anglais, espagnol, allemand et arabe).

- *Revue internationale de la Croix-Rouge*, publication bimestrielle (français, anglais, espagnol et version allemande abrégée; voir également p. 108 du présent Rapport).
- André Durand: *Le Comité international de la Croix-Rouge* (version arabe).
- Michel Veuthey: *Guérilla et droit humanitaire* (2^e édition).
- Henri Dunant: *El Recuerdo de Solferino*.
- *Les histoires de Noko Lisapo* (journal illustré).
- *Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels* (français, anglais, espagnol).
- Philippe Eberlin: *Signes protecteurs* (publication trilingue en français, anglais et espagnol).
- Philippe Eberlin: *L'identification des aéronefs sanitaires en période de conflit armé. Identification des navires-hôpitaux et des navires protégés par les Conventions de Genève du 12 août 1949* (tiré à part de la Revue internationale de la Croix-Rouge: français, anglais, espagnol).
- Hans-Peter Gasser: *La protection des journalistes dans les missions professionnelles périlleuses*; Alain Modoux: *Le droit international humanitaire et la mission des journalistes* (tiré à part de la Revue internationale de la Croix-Rouge: français, anglais, allemand).
- André Durand: *Origine et évolution des Statuts de la Croix-Rouge internationale* (tiré à part de la Revue internationale de la Croix-Rouge: français, anglais, espagnol).
- *Résolutions et décisions du Conseil des Délégués, octobre 1983* (tiré à part de la Revue internationale de la Croix-Rouge: français, anglais, espagnol).

Les ouvrages suivants ont, par ailleurs, été édités conjointement, le premier par le CICR et la Ligue, et le second par le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant:

- Dr Alma Baccino-Astrada: *Manuel des droits et devoirs du personnel sanitaire lors des conflits armés* (version arabe).
- *Manuel de la Croix-Rouge internationale* (12^e édition).

Le CICR a également participé à l'élaboration du Guide pratique de diffusion à l'usage des Sociétés nationales, édité par l'Institut Henry-Dunant, dont sont sorties de presse, en 1983, les versions française, anglaise et espagnole.

Information opérationnelle

L'INFORMATION SUR LE TERRAIN

Pour la Division de presse, les principaux théâtres d'action ont été, en 1983, le Liban, le Pakistan et Grenade.

Les hostilités quasi ininterrompues sur le sol libanais ont nécessité la présence, tout au long de l'année, d'un délégué chargé de l'information, dont les tâches principales ont consisté à renseigner le siège du CICR, dans les délais les plus rapides, sur le déroulement des opérations de la Croix-Rouge, à maintenir sur place le contact avec la presse nationale et internationale et à fournir, au gré des événements, articles et reportages pour l'information du public. Des équipes spéciales

de reportage (film et photo) ont en outre complété l'action du responsable de l'information à Beyrouth, en particulier pour la couverture des actions en faveur des populations du Sud-Liban, de Deir el-Kamar et de Tripoli, de même que lors de la libération simultanée des prisonniers en mains des autorités israéliennes et de l'OLP.

Au Pakistan, l'action déployée depuis 1981 pour venir en aide aux blessés de guerre afghans a retenu l'attention d'un certain nombre de Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui ont pris part, au mois d'août, à une mission de reportage auprès des deux hôpitaux chirurgicaux du CICR à Peshawar et à Quetta. Les six participants venus d'Allemagne (RFA), d'Australie, du Danemark, de Grande-Bretagne, de Norvège et de Suède se sont également rendus au centre pour paraplégiques ainsi qu'au camp de réfugiés d'Adesaï. A l'issue de leur visite, ils ont rédigé des articles à l'intention de leur presse nationale et des publications de leurs Sociétés respectives. De son côté, la Division de presse a préparé un dossier d'information à l'intention de l'ensemble des Sociétés nationales.

La Grenade, théâtre d'une intervention militaire à fin octobre, a requis l'envoi immédiat de Genève d'un attaché de presse, accompagné d'un spécialiste en techniques audiovisuelles. Sa première tâche a été de répondre aux nombreux journalistes désireux de connaître les détails de l'action de protection entreprise sur l'île par le CICR en faveur des prisonniers faits au cours de l'opération militaire et de suivre les préparatifs du retour à La Havane des prisonniers blessés. Un film et un reportage photo ont résulté de cette mission d'information d'une durée de 5 jours.

L'INFORMATION À PARTIR DU SIÈGE

L'intense activité du CICR dans le monde a bénéficié de l'intérêt constant de la presse internationale, en particulier des correspondants accrédités auprès des Nations Unies à Genève. Une information quasi quotidienne leur a été fournie par les porte-parole attachés à la Division de presse, soit oralement par téléphone ou dans le cadre d'interviews faites au siège même du CICR, soit par telex. Par ailleurs, la Division de presse a édité douze numéros du «CICR Bulletin» (publié chaque mois en français, anglais, espagnol et allemand), lesquels ont régulièrement donné un reflet des opérations conduites par le CICR sur le terrain, avec notamment des comptes rendus sur les opérations au Liban, au Salvador, au Pakistan, en Thaïlande et en Angola, ainsi que sur le démarrage d'une nouvelle action d'urgence en Ouganda. Des sujets tels que la torture, les droits de l'homme et le désarmement ont fait l'objet d'articles particuliers. Un 13^e «CICR Bulletin» est sorti de presse en septembre. Ce numéro spécial, qui comportait essentiellement des photos, était consacré à l'action du CICR au Pakistan.

Un magazine en deux volets a été consacré par Radio Suisse Internationale, dans le cadre d'une série consacrée aux Suisses à l'étranger, au rôle des délégués du CICR, avec le témoignage de plusieurs d'entre eux et une illustration «à chaud», réalisée au Liban par le service de langue française de cet organisme. De son côté, la BBC (Londres) a réalisé un très intéressant

documentaire filmé sur l'action du CICR à la frontière pakistano-afghane intitulé «Principles at war», de la série «Everyman».

Pour leur part, les bureaux d'information des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui constituent le relais privilégié des institutions internationales de la Croix-Rouge pour une meilleure connaissance des activités du mouvement dans le monde, ont bénéficié d'une attention toute particulière. La multiplication des contacts bilatéraux avec le CICR a permis notamment de mieux tenir compte des besoins, souvent très différents, de ces Sociétés en matière d'information et de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs publics respectifs.

Par ailleurs, les actions de relations publiques entreprises en Suisse se sont, elles aussi, développées grâce notamment à la constitution autonome d'une «Association des anciens délégués du CICR», dont l'un des buts est de mieux faire connaître l'institution parmi la population suisse. En outre, des représentants du CICR ont donné, tout au long de l'année, de nombreuses conférences dans différentes localités. Des exposés ont également été présentés dans le cadre d'organisations professionnelles telles que la «Société Suisse de Relations publiques» et un institut de formation professionnelle des journalistes. Le CICR a aussi été présent lors de manifestations telles que HOSPITEC et HOSPINTEX (Fédération internationale des hôpitaux), et il a disposé d'un stand important à «TELECOM 83», l'exposition internationale sur les Télécommunications placée sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications.

Programmes radiophoniques

En 1983, le Service de radiodiffusion du CICR — «Red Cross Broadcasting Service» (RCBS) — a produit des programmes spéciaux pour marquer la Journée mondiale de la Croix-Rouge. D'une durée de 45 minutes chacune, ces émissions, réalisées en six langues, ont été diffusées, le 8 mai, à plusieurs reprises, sur des fréquences dirigées vers la plupart des pays du monde, cela grâce à la coopération technique de l'administration des PTT suisses et de Radio Suisse Internationale, qui ont continué, par ailleurs, d'assurer chaque mois la transmission des programmes réguliers de RCBS.

Les programmes mensuels omnidirectionnels, diffusés sur 7210 kHz, et les émissions bimestrielles à destination de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient ont continué de susciter des rapports d'écoute qui sont parvenus au siège du CICR à la moyenne d'une centaine par mois. Des enregistrements de ces programmes ont été envoyés régulièrement à une trentaine de Sociétés nationales pour retransmission sur les ondes de leur pays respectif, ainsi qu'à un certain nombre de délégations du CICR.

En 1983, RCBS a également produit 12 programmes en portugais pour des stations radiophoniques des pays d'expression portugaise et un nouveau programme bimensuel destiné à une radio locale de New York. Toutes ces émissions ont été réalisées dans le studio de RCBS, au siège du CICR à Genève.

Comme par le passé, RCBS a coopéré avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre des programmes produits par six stations européennes

de radio ondes courtes à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge. Ces programmes ont été envoyés à 49 Sociétés nationales, de même qu'à certaines radios émettrices dans le monde.

Les activités audio-visuelles

A la demande de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le «Centre audio-visuel de la Croix-Rouge internationale» a cessé, le 1^{er} février 1983, d'être un service géré conjointement par le CICR et la Ligue. Aussi le CICR est-il devenu, dès cette date, le seul responsable de la conduite de ce centre dont les installations et les bureaux sont néanmoins restés pour le moment dans le bâtiment de la Ligue.

Suite à ce changement, le CICR a procédé, avec l'aide d'un expert extérieur, à l'étude de ses besoins futurs en matière de communication audio-visuelle (formation, information, diffusion, etc.) et des moyens à mettre en œuvre pour les couvrir, cela compte tenu non seulement de l'évolution technologique extrêmement rapide qui caractérise ce domaine, mais aussi des possibilités financières limitées de l'institution. Les résultats de cette étude ont amené les organes dirigeants du CICR à créer une «Division de la Communication audio-visuelle» (DICA), unité intégrée dans le Département de l'information. Bien que dépendant totalement du CICR, cette Division devrait rester au service de l'ensemble du monde de la Croix-Rouge, conformément à l'esprit qui avait présidé à la création, en 1980, du «Centre audio-visuel de la Croix-Rouge internationale».

En dépit de ces divers changements de structures et d'organisation, les activités audio-visuelles du CICR ont connu, en 1983, un essor encourageant, notamment dans le domaine de la production de films 16 mm. C'est ainsi que deux reportages filmés, l'un sur l'action humanitaire du CICR à Grenade et l'autre sur les activités de la Croix-Rouge au Salvador, ont été réalisés en 1983 par la nouvelle DICA. Par ailleurs, pour la première fois, le CICR a tenté de résumer par l'image l'essentiel de ses activités déployées en 1982. Ce documentaire intitulé «Rétrospective 1982» est un montage vidéo d'extraits de films et de photos retraçant les principaux événements vécus par l'institution sur le terrain et à Genève durant cette année-là.

Dans le domaine de la photo, la DICA a répondu aux nombreuses commandes dont elle a été l'objet de la part des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, voire de la Ligue. En outre, elle a apporté son soutien aux efforts de la Division de presse en étayant par la photo (photos noir/blanc ou diapositives) plusieurs reportages effectués sur le terrain (Liban, Pakistan, Salvador, Grenade en particulier) et publiés ensuite sous diverses formes, notamment dans le «CICR Bulletin».

Enfin, la DICA a poursuivi la série de productions vidéo commencée par le «Centre audio-visuel de la Croix-Rouge internationale» et destinée à la formation continue des collaborateurs du CICR à Genève et sur le terrain. Cette série traite avant tout de questions de droit et de doctrine.

Visites au CICR

En 1983, 7.630 personnes (membres de Sociétés nationales, diplomates, universitaires, élèves d'écoles infirmières, professionnelles ou secondaires) ont visité le siège du CICR, à Genève, soit quelque 500 visiteurs de plus que l'année précédente. Des exposés sur les activités du CICR, illustrés par des films, leur ont été présentés et des visites organisées à l'Agence centrale de recherches.

La Revue internationale de la Croix-Rouge

En 1983, la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, organe officiel de la Croix-Rouge, a paru, une fois tous les deux mois, en trois éditions principales — en français, en anglais, en espagnol — de 60 pages environ et en une édition abrégée, en allemand, de 16 à 20 pages.

Publication spécialisée dans le droit international humanitaire, la Revue a publié des études de plusieurs auteurs sur ce sujet: «La protection des journalistes dans les missions périlleuses»; «Le droit international humanitaire et la mission des journalistes»; «Guérilla et droit humanitaire»; «Les droits de l'homme et le Protocole II».

La Revue a fait une bonne place aux exposés sur la doctrine de la Croix-Rouge, sur l'histoire du mouvement et sur son avenir: «Le CICR et quelques-unes de ses tâches présentes»; «La Croix-Rouge et les réfugiés»; «Origine et évolution des Statuts de la Croix-Rouge internationale»; «Le CICR face à l'avenir».

A l'intention toute spéciale des Sociétés nationales engagées dans des actions dangereuses, la Revue a inauguré une série de courtes notes techniques qui trouveront une application immédiate.

La Revue a publié des articles qui intéressent directement le monde de la Croix-Rouge: «Réunions de la Croix-Rouge à Genève — Réunions statutaires de la Ligue — Conseil des Délégués, Résolutions et décisions» de l'automne 1983; «Vingt-neuvième distribution de la Médaille Florence Nightingale»; «Huitième attribution de la Médaille Henry Dunant»; «Soixante-deuxième distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken»; «Création du Fonds Paul Reuter».

La Revue a rapporté un événement de l'année, la création de la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales, à laquelle la Croix-Rouge porte un intérêt particulier. Elle a aussi reproduit une résolution de l'ONU en faveur de l'adhésion par les Etats aux Protocoles de 1977.

Plusieurs de ces articles ont fait l'objet de tirages à part ou ont été reproduits dans d'autres publications.

La Revue a fait des résumés réguliers sur les activités du CICR et de ses délégations dans le monde, sur les travaux du CICR, de la Ligue, de l'Institut Henry-Dunant et des Sociétés nationales pour la diffusion du droit international humanitaire; elle a notifié la reconnaissance prononcée par le CICR de nouvelles Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; elle a rapporté toutes les adhésions nouvelles des Etats aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels; elle a présenté plusieurs ouvrages récents sur le droit international humanitaire et sur la Croix-Rouge.